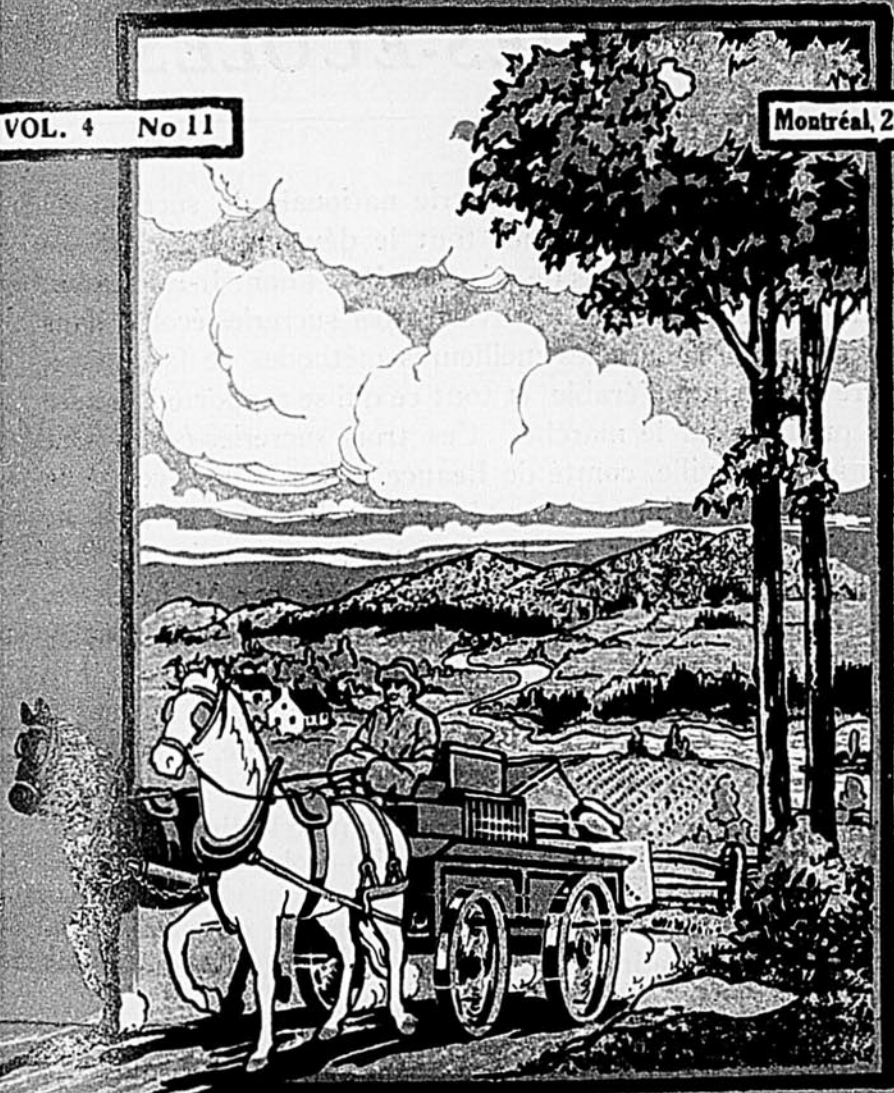


Le Bulletin des Agriculteurs

VOL. 4 No 11

Montréal, 22 Mars 1919



Journal Hebdomadaire

CONCERNÉ À L'AVANCEMENT DE LA COOPÉRATION AGRICOLE
ET DE L'AGRICULTURE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.



SUCRERIES-ÉCOLES

Pour encourager notre industrie nationale du sucre et du sirop d'érable et en provoquer tout le développement qu'elle mérite, surtout en ce temps de crise sucrière, l'hon. J.-Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture, a ouvert trois sucreries-écoles, dans lesquelles on enseignera les meilleures méthodes de fabrication du sucre et du sirop d'érable et tout ce qui se rapporte à la mise de ces produits sur le marché. Ces trois sucreries-écoles sont situées à Beauceville, comté de Beauce, à Ste-Louise, comté de L'Islet et à La Minerve, comté de Labelle. La sucrerie de Beauceville, dirigée par M. Bolduc, pourra recevoir, à la fois, environ 6 élèves; celle de la Minerve, dirigée par M. Lefebvre, pourra recevoir 4 ou 5 élèves et celle de Ste-Louise, sous la direction de M. Dupuis, pourra loger une dizaine d'élèves. Les jeunes gens qui désirent suivre les cours qui vont se donner très prochainement, pendant la saison du sucre, doivent se hâter de donner leur nom et adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture, à Québec, car, comme on vient de le dire, le nombre des élèves qui seront admis à ces sucreries-écoles est très limité.

Entrée: n'importe quand pendant la saison du sucre. Les aspirants doivent s'adresser au régisseur de la sucrerie où ils désirent aller.

Ils peuvent rester à la sucrerie le nombre de jours suffisants pour leur permettre de se familiariser complètement avec la fabrication des produits de l'érable. Les dépenses de voyage sont aux frais de l'élève mais il est pensionné gratuitement pendant son séjour à la sucrerie-école.

"LE BULLETIN DES AGRICULTEURS"

ORGANE DE

**La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec
et des sociétés coopératives agricoles affiliées.**

Journal hebdomadaire entièrement consacré à l'avancement de la coopération agricole et de l'agriculture dans la province de Québec.

**REVUE DU MARCHÉ — COOPERATION — CULTURE PRATIQUE —
ELEVAGE — INDUSTRIE LAITIÈRE — AVICULTURE —
APICULTURE — ACTUALITÉ — AGRICOLES**

DIRECTION ET ADMINISTRATION: 63, rue William, MONTREAL

Adresser toute correspondance au " Directeur du Bulletin "

ABONNEMENT

Sociétaires de la Coopérative des Fromagers et des coopératives agricoles affiliées..... \$0.50 par an.
Non Sociétaires..... 1.50 " "

TARIF DES ANNONCES :

Pour 1/4, 1/2 ou 1 page: demander conditions au " Directeur ". Pour petites annonces: 50c pour chaque insertion de 25 mots ou moins; 1 cent par mot additionnel.

Toute annonce sujette à l'appréciation du " Directeur ".

Vol. 4

Montréal, le 22 Mars 1919

No 11

SOMMAIRE

	PAGES
Marché.....	2-3
Editorial— <i>La responsabilité de la Coopérative des Fromagers envers ses expéditeurs</i> AUG. TRUDEL.....	4
Industrie laitière— <i>Classification du fromage</i> —E. BOURBEAU.....	5
L'expédition des animaux vivants—J. H. PAPINEAU.....	6-7
La Basse Cour— <i>Conseils avicoles pratiques pour la saison</i> —RAOUL DUMAINE.....	8
Etude sur les races de lapins— <i>Le géant des Flandres</i> , ARTHUR LAMARRE....	9
Economie rurale— <i>L'Humus</i> —A. DESILETS.....	10
La société coopérative agricole de St-Bonaventure— <i>Bilan pour 1918—Résumé des opérations Commentaires</i> ..	11
Propos et Commentaires— <i>Paternalisme</i> , A. LETOURNEAU.....	12
Chronique Agricole— <i>Un mot sur la dégénérescence des semences</i> , A. LÉTOURNEAU.....	13
Notes, petites annonces, etc.....	14

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

Semaine du 22 Mars

BEURRE

No. 1.....	59c
No. 2.....	58c

BEURRE DE FERME

Pains de 1 lb. ou autres empaquetages.

No. 1.....	53c
No. 2.....	51½c
No. 3.....	49c

Marché très ferme—(Voir note à ce sujet à la page 14).

OEUFS

Strictement frais.....	42c
No 1.....	39c

Marché stationnaire.

SIROP D'ERABLE

(Nouvelle récolte)

En canistres de ½ ou 1 gallon impérial:

No 1.....	\$2.50
No 2.....	2.35
No 3.....	2.15

En canistres ou barils de 5 gallons ou plus:

No 1.....	\$2.25
No 2.....	2.10
No 3.....	1.90

Les barils ne sont pas remis à l'expéditeur.

La Coopérative des Fromagers fournit des barils neufs de 15 gallons au prix de \$2.10 chacun.

SUCRE D'ERABLE

(Nouvelle récolte)

No. 1.....	23c
No. 2.....	22½c
No. 3.....	21½c

Les premiers arrivages ont été enlevés facilement aux prix mentionnés.

MIEL

Aucune demande pour ce produit. Il est même difficile d'en déterminer la valeur.

FEVES

Blanches No 1 (triées à la main).....	6c la livre
" No 2.....	5c la livre
" No 3.....	3½c la livre
Jaunes et autres variétés.....	5c la livre
" " " No 2.....	4c la livre
" " " No 3.....	3c la livre

Marché stationnaire sauf pour celles de qualité secondaire pour lesquelles la demande est nulle.

LAINE

Lavée No 1.....	63c la livre
" No 2.....	62c la livre
" No 3.....	60c la livre
Non lavée No 1.....	43c la livre
" No 2.....	42c la livre
".....	40c la livre

Marché ferme.

VOLAILLES VIVANTES

Poules No 1.....	37c
" ".....	35c
" ".....	31c

Marché ferme.

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.
Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

PIGEONS VIVANTS

Le couple.....35c

LAPINS VIVANTS

Lapins.....\$1.00 à \$1.50 le couple

VEAUX ENGRAISSES AU LAIT

No 1.....22c

No 2.....19½c

No 3.....16½c

No 4.....13c

Marché à la baisse à cause des forts arrivages de cette semaine.

PORCS ABATTUS

Frais: —Pesant de 90 à 140 lbs 21½c

Frais gelés — " " 90 à 140 lbs.....20c

Marché ferme.

AGNEAUX ABATTUS

Agneau No 1.....21½c

" No 2.....19½c

" No 3.....16½c

" No 4.....11½c

Marché ferme.

Moutons No 1.....14c

" No 2.....11½c

" No 3.....9½c

" No 4.....7c

Marché stationnaire. La demande est nulle.

PEAUX

Peaux de vaches:—

Pesant moins de 50 lbs.....17½c

" de 50 à 65 lbs.....17c

" de 65 lbs et plus.....15c

Peaux de moutons.....\$1.75 à \$2.50 chacune

Peaux de veaux de champs.....20c la livre

" " " " de lait.....40c la livre

Peaux de chevaux \$6.00 à \$7.50 chacune, suivant la grandeur.

Marché ferme.

ANIMAUX VIVANTS

vendus par chars complets seulement.

BOUVILLONS (steers)

Choix.....12c

No 1.....10c

No 2.....9c

No 3.....8½c

No 4.....6½c

TAURES

No 1.....9½c

No 2.....9c

No 3.....7c

No 4.....6c

Bœuf d'un an et demi ou tauraille:.....5½c

TAUREAUX

No 1.....9c

No 2.....8c

No 3.....7c

Marché ferme et à la hausse.

De ce temps-ci, il est préférable d'adresser les animaux vivants à " Coopérative des Fromagers " Montreal Stock Yards, Pointe St-Charles, Montréal.

VACHES

No 1.....9c

No 2.....8c

No 3.....6½c

No 4 (maigre).....5½c

No 5 (très maigre).....5c

Veaux de champ.....5 à 7c

JEUNES PORCS VIVANTS

No 1, 140 à 250 lbs.....19½c

No 2, plus de 250 lbs.....18½c

No 3, moins de 140 lbs.....17½c

Truies.....16½c

Vieux porcs.....14½c



EDITORIAL

La responsabilité de la Coopérative des Fromagers envers ses expéditeurs

La Coopérative des Fromagers est prête à prendre la pleine mesure des responsabilités qui découlent de la matière même de son commerce. Cela comporte des obligations assez lourdes pour que l'on ne tente pas de mettre à sa charge, par-dessus le marché, des responsabilités qu'elle n'a aucunement encourues.

C'est pourquoi il est certainement très à propos de rappeler aujourd'hui quelle est exactement la situation de la Coopérative des Fromagers vis-à-vis ses expéditeurs. Ceux-ci doivent bien se rappeler que la Société n'achète pas les produits agricoles mais qu'elle se charge de les vendre pour leur bénéfice. Il s'ensuit donc qu'elle n'encourt de responsabilité à l'égard des produits qui lui sont expédiés qu'à compter du moment de leur livraison dans ses entrepôts.

Telle est la vraie situation. Si donc l'envoi qui lui a été fait n'arrive pas à destination, si au cours du transport, partie des produits expédiés est détériorée, ou volée, ou perdue, elle ne saurait être tenue responsable de la perte qui résultera pour l'expéditeur. Les intéressés voudront bien à ce sujet se considérer comme dûment et définitivement avertis: ce sont eux qui portent les risques inhérents à leurs envois, et non pas la Coopérative des Fromagers.

Mais dans le cas de perte dans les circonstances que nous venons de relater, l'expéditeur a un recours contre les compagnies de transport. Aussi la Société a-t-elle généralement accepté jusqu'ici, quoique totalement déchargée de toute responsabilité, de faire de la part de cet expéditeur, la réclamation à la compagnie de transport. Elle considère en effet que c'est l'une des manières sous lesquelles elle peut encore rendre des services signalés à la classe agricole, à cause de sa situation avantageuse aussi bien que de l'expérience de son personnel dans ce genre de travail.

Aussi bien ceux-là seuls qui sont au courant savent combien cela prend de temps pour faire accepter une réclamation par une compagnie de transport; que souvent même une correspondance volumineuse n'amène qu'un refus catégorique de la part de la compagnie. Aussi est-il arrivé, en certains cas particuliers que des sociétaires, après des mois d'attente aient perdu patience et se soient crus justifiables d'adresser à la Société les reproches les plus acerbes. Cette attitude à son égard est absolument injuste, si l'on se rappelle bien les principes que nous venons de poser, savoir: d'abord que la Société n'a encouru aucune responsabilité quant à ce qui fait l'objet de la réclamation; ensuite qu'elle n'a entrepris ces ennuyeuses démarches que pour obliger ses sociétaires. Ces retards sont-ils dûs à la négligence des compagnies de transport? Nous l'ignorons totalement. Mais la Société ne veut pas à l'avenir en porter la responsabilité. Aussi les expéditeurs qui croiront pouvoir obtenir satisfaction plus promptement en présentant eux-mêmes leurs réclamations, sont priés de la faire. Ils auront l'avantage de se rendre compte eux-mêmes des ennuis que comportent ces démarches.

Dans tous les cas, toute la situation se résume en deux points principaux: d'un côté les expéditeurs ont constamment un grand nombre de réclamations contre les compagnies de transport au sujet de produits, soit perdus, soit volés, soit endommagés, etc.; d'un autre côté, les compagnies de transport se cramponnent à tous les moyens légaux pour dégager leur responsabilité. Pour ce qui a trait aux expéditeurs, nous ne saurions trop leur conseiller de diminuer, en autant que cela dépend d'eux, toutes les possibilités de pertes ou dommages, en redoublant de précautions dans la manière d'emballer leurs produits, de les adresser, etc., etc.

Mais d'autre part, certains faits récents semblent bien indiquer que certaines compagnies de transport du moins ont décidé de mettre de côté les réclamations les plus sérieuses. Or ce n'est pas parce que la Coopérative des Fromagers a parfaitement défini sa situation à l'égard de ses expéditeurs qu'elle entend les laisser à la merci de ces compagnies. Aussi est-ce son intention de prendre les mesures les plus énergiques pour protéger ceux-ci. Nous aurons occasion d'en dire un mot prochainement.

AUGUSTE TRUDEL.



Classification du fromage

La classification est à mon sens le moyen le plus efficace, pour ne pas dire le seul efficace d'améliorer la qualité de nos produits. Cette amélioration se fera d'autant plus vite que le fabricant de fromage (puisqu'il n'est question ici que de ce produit) connaîtra mieux le principe, et le fonctionnement, dans ses détails, de la classification.

Le fait de faire connaître, à chaque vente, au fabricant la qualité de son fromage lui rend de grands services; mais on lui en rend encore de bien plus grands, si on ajoute au rapport de la classification le pointage et si on lui signale les défauts, quand il y en a. Car quand il connaîtra en détail jusqu'au moindre défaut ou à la moindre imperfection de son fromage, il sera en état de les corriger.

Je ne saurais mieux vous faire connaître le fonctionnement de la classification, que de vous citer ce que la conférence fédérale sur l'industrie laitière a recommandé et accepté comme qualités types et définition.

Echelle de points pour l'appréciation du fromage:

- (1) Goût ou saveur: 45. (2) Texture: 25.
(3) Fermeté: 15. (4) Couleur: 10. (5) Fini: 5.

Total 100

Qualités pour le fromage.

QUALITE SPECIALE: Pointage, 94 à 100 points. Minimum pour le goût 41 points.

PREMIERE QUALITE: Pointage 92 à 94. Minimum pour le goût, 37 points.

DEUXIEME QUALITE: Pointage de 87 à 92. Minimum pour le goût, 37 points.

REBUTS: Pointage inférieur à 87 points et moins de 37 points pour le goût.

Types modèles du fromage de chacune de ces qualités

QUALITE SPECIALE

Goût (ou saveur): Franc, sain et pur.

Texture: Ferme, fine et soyeuse.

Couleur: Bonne et uniforme.

Fin: De grosseur égale, lisse, surfaces saines et propres, droites et carrées.

Boîtes: Solides, propres bien faites, s'ajustant étroitement. Dans les boîtes en bois les bouts doivent être faits de bois bien séché. Poids marqués au patron ou avec un timbre de caoutchouc.

PREMIERE QUALITE

Goût (ou saveur): Pas tout à fait franc.

Texture: Un peu faible, ouverte.

Couleur: Uniforme.

Fin: Grosseur assez égale, surfaces saines.

Boîtes: Solides, propres, bien faites, s'ajustant parfaitement. Dans les boîtes en bois les bouts

doivent être en bois bien séché. Poids marqués au patron ou avec un timbre de caoutchouc.

DEUXIEME QUALITE

Goût (ou saveur): De fruit, pas franc, de navet, ou tout autre goût désagréable.

Texture: Faible, ouverte, acide, trop molle, trop sèche.

Couleur: Inégale, marbrée ou nuance sujet à critique.

Fin: De dimensions très inégales, à coins grossiers. Moisissure noire surfaces sales ou fendues, croûtes molles.

Boîtes: De diamètre trop gros; bord supérieur de la boîte n'atteignant pas à un demi-pouce du dessus du fromage. Faites de matériaux légers. Les bouts construits de matériaux mal séchés.

REBUTS

Goût (ou saveur): Rance, très "passé" tout ce qui est inférieur à la deuxième qualité.

Texture: Très faible, très ouverte, présentant des trous d'aiguilles ou poreuse, très acide, très molle ou très sèche.

Couleur: Très marbré ou à très mauvaise nuance.

Fin: Tout ce qui est inférieur à la deuxième qualité.

Boîtes: La boîte seule ne saurait faire entrer le fromage dans cette catégorie, si la qualité du fromage lui-même était satisfaisante sous d'autres rapports.

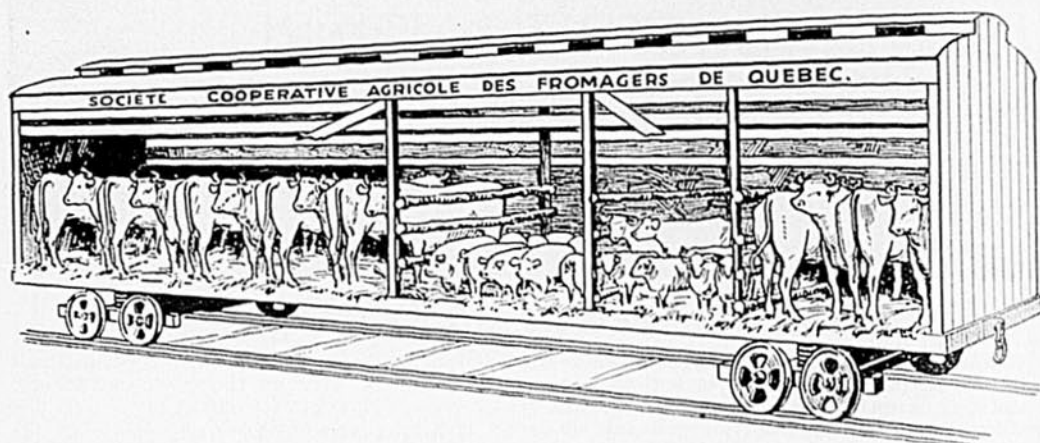
Ce type de classification diffère sous certain rapport de celui employé jusqu'à présent dans la province (à la coopérative et dans les concours): le pointage de la qualité spéciale est 94 à 100 points au lieu de 95 à 100 points; première qualité 92 à 94 points au lieu de 92 à 93 points; deuxième qualité de 87 à 92 au lieu de 88 à 92; rebuts moins de 87 points au lieu de 88 points.

Il y a aussi une différence dans l'échelle des points. Texture 25 au lieu de 30 points et il est ajouté un autre pointage de 15 points pour la fermeté qui avait toujours été considérée comme faisant partie de la texture; la couleur, 10 au lieu de 15 et l'apparence de 5 au lieu de 10 points. Une des raisons de ces changements, c'est que, si la classification devient obligatoire ou si elle prend encore plus d'extension, il faudra augmenter le nombre des classificateurs. Or en faisant donner plus de détails à ceux-ci le chef de service sera plus en état d'en surveiller le fonctionnement.

Dans le prochain article nous parlerons des défauts mentionnés dans les différentes qualités.

E. BOURBEAU,

Inspecteur général des fromageries.



L'expédition des animaux vivants

Toutes les circonstances engagent de ce temps —ci les cultivateurs à vendre vivants leurs animaux de boucherie: la température d'abord qui est on ne peut plus favorable, l'état du marché ensuite qui continue de s'améliorer. Nous avons eu souvent l'occasion de dire l'autonne dernier de quelle façon l'expédition doit être faite pour être aussi profitable que possible aux expéditeurs; mais il ne sera pas superflu, à un intervalle aussi long, de répéter les explications, d'autant que nous profiterons de l'occasion pour les préciser d'avantage sur quelques points. Voici donc ce qu'exige la Coopérative des Fromagers pour l'expédition des animaux vivants:

Le pesage

Que le troupeau qui sera mis dans un char appartienne à un seul propriétaire ou à plusieurs, il est absolument nécessaire de peser chaque animal séparément. Il faut en outre que cette opération soit faite par une seule et même personne, afin que la pesée soit uniforme. Cette personne doit, avant de commencer la pesée, d'abord ajuster sa balance, et renouveler cette opération chaque fois qu'elle aura pesé 4 ou 5 animaux.

Antérieurement, la Coopérative des Fromagers permettait, lorsque les animaux contenus dans un char appartenait tous au même propriétaire, que l'on pesât en bloc ceux d'une même catégorie; elle faisait les remises d'après les pesanteurs ainsi obtenues par l'expéditeur. Mais c'est un système qu'elle ne peut plus tolérer. Chaque animal doit donc être pesé séparément. Autrement, quand la pesantier de chaque animal ne lui aura pas été fournie, la Coopérative des Fromagers sera à l'expéditeur remise en bloc pour tous les animaux d'une même catégorie, sans s'occuper même des numéros distinctifs qu'ils peuvent porter.

Certains expéditeurs négligent, paraît-il, de faire la pesée parce qu'ils n'ont pas de balance spéciale. Mais une balance ordinaire de 1,500 à 2,000 livres peut fort bien faire l'affaire en pareil

cas. On n'a qu'à y adapter une boîte ou plate-forme où l'on place l'animal qui doit être pesé.

Le numérotage

Les bœufs, les vaches, les bouvillons, les taures, les veaux de champs doivent être numérotés en chiffres romains. Ces chiffres sont découpés dans la robe de l'animal, au moyen de ciseaux ou de tondeuses, sur la croupe du côté droit. Nous insistons sur cette façon de marquer les bêtes à cornes, qui doit être suivie strictement dans tous les cas. D'ailleurs la Coopérative des Fromagers ne fournira dorénavant des numéros en fer blanc que pour marquer le petit bétail, cochons, agneaux, moutons, veaux de lait.

Nombre de têtes par char

Un char de dimension ordinaire contient le nombre de têtes suivants: Bœufs: de 25 à 32 suivant la grosseur; cochons: environ 65; veaux de lait: environ 90; veaux de champ: 50; moutons: environ 90; Si l'on a un grand nombre de moutons à expédier, l'on peut fort bien placer à mi-hauteur du char, un plancher intermédiaire: alors le nombre de moutons pourra être redoublé.

Chargement

Il faut tout d'abord préparer le fond du char. Cela consiste à disposer sur le plancher une mince couche de cendre ou de sable que l'on recouvre d'une épaisse couche de paille. Cela empêche les animaux de glisser les uns sur les autres durant le trajet et de se heurter. La litière faite, l'on divise le char en un certain nombre de compartiments. Cette division sert à une double fin: d'abord elle permet de séparer les uns des autres les animaux de diverses catégories: taureaux, vaches, moutons, porcs, veaux, etc. . . . Ensuite, si, durant le trajet, un animal tombe, il ne pourra être incommodé que par les autres bêtes qui sont dans le même compartiment que lui. Si le char au contraire n'était pas subdivisé, l'animal tombé courrait

risque d'être piétiné par tous les autres animaux du char au grand risque d'y perdre la vie.

Les bêtes à cornes doivent être croisées les unes à la suite des autres. Les bœufs et les vaches doivent être mis dans des compartiments séparés. Les bœufs doivent être en outre attachés, afin qu'ils soient empêchés de se battre et ainsi causer des dégâts considérables dans tout le char.

Les petits animaux, cochons, moutons, veaux de lait, peuvent être mis dans un même char que les bêtes à cornes. Dans un pareil cas, il est préférable de charger les gros animaux aux deux extrémités du char et de réserver la partie intermédiaire pour les petits animaux. Les veaux de lait peuvent être très bien placés dans le même compartiment que les moutons. Dans tous les cas il faut toujours se rappeler que plus un char est bien rempli, plus il y a avantage pour les expéditeurs. Nous donnons là quelques conseils pratiques d'obtenir cette fin.

Responsabilité et Assurance

Quelles que soient les mesures de prudence que l'on ait prises, il est toujours de bonne politique de se prémunir contre les accidents. Aussi la Coopérative des Fromagers prend-elle de l'assurance sur tous les chars d'animaux qui sont en route à son adresse. Puisque cette assurance est prise en somme pour la protection même des expéditeurs, il n'est que juste que les expéditeurs en paient le coût. Cette assurance est de 20 centins par tête pour les bêtes à cornes et de 20 centins par \$100 pour les porcs, pour les moutons et les veaux, elle n'est que de dix centins par tête; pour les bêtes à cornes, les expéditeurs ont encore à supporter une prime d'assurance de 50 centins par tête contre la confiscation au moment de l'abatage par l'inspecteur des viandes. Dans le cas de confiscation en effet, la Coopérative des Fromagers sera tenue de rembourser son acheteur. Il n'est que juste qu'à son tour elle ait ses garanties contre l'expéditeur.

Veaux de lait

Puisque nous en sommes au chapitre de la confiscation, nous ferons immédiatement une remarque qui s'impose au sujet des veaux de lait. C'est à leurs risques et périls que les cultivateurs nous expédient des veaux de lait. L'expéditeur devra assumer toute responsabilité, si un veau est confisqué. Or l'on sait que les règlements de la ville de Montréal aussi bien que ceux du gouvernement fédéral sont très sévères à ce chapitre. Aux expéditeurs donc de ne pas s'exposer à encourir de graves pénalités.

Avant de terminer ces remarques qui touchent à peu près tous les principaux points concernant l'expédition des animaux vivants de boucherie, nous croyons devoir encore insister sur une remarque que nous faisons incidemment plus haut: il ne faut expédier que des chars complètement remplis. C'est le moyen par excellence de s'assurer que l'on touchera tout le profit que sont susceptibles de rapporter les animaux vendus.

Il est des expéditeurs qui sont souvent étonnés que leurs remises soient inférieures à celle qu'ils avaient escomptées. Dans la plupart des cas cela tient à ce que les chars n'étaient pas complètement remplis et qu'ils ont perdu une partie du produit de la vente à payer le coût du transport. Le coût d'un char est en effet le même, qu'il soit complètement ou incomplètement rempli. Mais dans ce dernier cas, le coût se trouve réparti sur un plus petit nombre de têtes, ce qui diminue d'autant le bénéfice net que les animaux expédiés étaient susceptibles de rapporter. C'est donc l'intérêt des cultivateurs de n'expédier que des chars complètement remplis.

La façon de rédiger la feuille d'envoi à toujours un peu embarrassé les expéditeurs. C'est pourquoi nous terminons cet article par le tableau ci-dessous qui illustre assez clairement, croyons-nous, la façon dont cette feuille doit être remplie.

J. H. PAPINEAU.

Tableau indiquant la manière de rédiger la feuille d'envoi

Nom de l'expéditeur	Designation du Betail	Chiffres ordinaires en fer blanc, pour cochons, agneaux, moutons veaux de lait	Chiffres romains découpés dans le poil de l'animal pour bœufs, vaches, tourreaux, bouillons et veaux veau de champ
Joseph Paquet	1 Agneau	90 lbs.	Marqué No. 1.
	1 Agneau	85 lbs.	Marqué No. 2.
	1 Vache	850 lbs.	Marqué No. I.
	1 Vache	1000 lbs.	Marqué No. 11.
	1 Cochon	165 lbs.	Marqué No. 3.
Arthur Brisson	1 Vieux mouton	135 lbs.	Marqué No. 4.
	1 Truie	325 lbs.	Marqué No. 5.
	1 Taureau	1000 lbs.	Marque No. III.
	1 Taureau	1000 lbs.	Marqué No. IV.
	1 Veau de Champs	325 lbs.	Marqué No. V.
Napoléon Rousseau	1 Agneau	88 lbs.	Marqué No. 6.
	1 Vieux cochon	320 lbs.	Marqué No. 7.
	1 Taure	860 lbs.	Marqué No. VI.
	1 Veau de lait	140 lbs.	Marque No. VII.
	1 Bouvillon	950 lbs.	Marqué No. VIII.
	1 Bouvillon	1000 lbs.	Marqué No. IX.



Conseils avicoles pratiques pour la saison

ASSUREZ-VOUS SANS RETARD où vous pourrez vous procurer des œufs pour incubation provenant de volailles de race pure; et, pour la ferme, n'oubliez pas que ce sont les races dites d'utilité qui sont les meilleures à cause de leur double avantage d'être des productrices d'œufs et de chair.

ACHETEZ CES ŒUFS de préférence d'une basse-cour où l'on sélectionne judicieusement les pondeuses au moyen du nid-trappe. Il est très important de faire la sélection de la poule. Cette précieuse qualité se transmet de la mère à la fille et surtout de la grand-mère aux petites-filles par l'intermédiaire du père de ces dernières, si la mère du dit coq était qualifiée comme bonne pondeuse.

SI VOUS NE SAVEZ PAS où vous procurer les œufs mentionnés, écrivez et demandez l'Indicateur des éleveurs de volailles de races pures de QUEBEC, au Service des Publications, Ministère de l'Agriculture, Québec. Tâchez d'avoir des œufs pour incubation de l'éleveur qui demeure le plus près de chez vous car les longs transports sont toujours à redouter pour les œufs d'incubation.

NE METTEZ EN INCUBATION que des œufs pondus durant les douze ou quinze jours qui précèdent la mise en incubation et encore si vous ramassez ces œufs dans votre propre basse-cour, conservez-les proprement dans une boîte quelconque recouverte au moins d'un léger linge. Il est aussi prudent de ne pas les placer près du pétrole, du poison, ou encore des oignons. A chaque jour, lorsque vous ajoutez au nombre déjà ramassé la cueillette de la journée, avez la précaution de remuer doucement

tous les œufs antérieurement placés dans la boîte de conservation.

NE CHOISISSEZ que les œufs de grosseur normale et à coquille forte; éliminez les œufs trop petits et ceux à coquille trop mince, de même que les œufs trop gros et supposés renfermer deux jaunes; ceux-ci n'ont jamais donné deux poussins. Si vous employez des œufs qui ont fait quelques heures et peut-être quelques jours de voyage, laissez-les reposer environ 24 heures en les plaçant dans une position opposée à celle qu'ils avaient au cours de ce transport, c'est-à-dire retournez le colis à l'envers avant de les déballer ou retournez les œufs en les déballant.

TACHEZ DE VOUS ASSURER que les poules, desquelles proviendront les œufs que vous ferez incubé, soient bien développés et en bonne santé et qu'elles soient aussi accouplées avec un coq fort et vigoureux provenant lui-même de bonne lignée et que ce dernier ne soit pas en charge d'un troupeau de plus de 15 poules en tenant compte des mêmes conditions de santé. L'accouplement qui donne généralement le meilleur résultat est un coq de deux ans et des poules également à leur deuxième année au point de vue de la faculté de l'élevage; en ce qui concerne la fécondité, les résultats sont généralement très bons avec des poules d'un an et un coq de 2 ans, ou vice-versa, avec coq d'un an et poule de deux ans. Ce qui est le plus dangereux c'est un jeune coq avec des jeunes poules qui ont été anormalement forcées à la ponte avant leur premier mois de ponte.

Etude sur les races de lapins

Le "Géant des Flandres"

II

Est-il pratique dans la Province de Québec de faire l'élevage du Géant des Flandres ?

Nous répondons oui et pour diverses raisons.

1.—Il est prouvé, aujourd'hui, que cette race peut donner de très bons résultats au point de vue pécuniaire si l'éleveur prend la peine de s'en occuper. Voici un exemple bien frappant. Un éleveur de Québec, M. Edgar Donalson, m'affirmait tout dernièrement que, du 15 avril dernier au commencement de janvier, trois de ses lapines lui ont rapporté \$170.00 et, de plus, il avait augmenté son troupeau de huit beaux sujets. Ses femelles pesaient de 12 à 14 lbs. Le prix de vente des jeunes était de \$3.00 le couple à six semaines et de \$15.00 à cinq mois. Quel est l'éleveur qui ne peut en faire autant ?

D'après l'opinion d'un autre éleveur, une lapine Géant des Flandres peut rapporter au moins \$25.00 net; peut-on en faire autant avec les autres races ?

2.—Il est une opinion communément reçue en France, et même au Canada, savoir qu'on ne saurait élever avec succès le Géant des Flandres seul. Certains auteurs tel que Difloth, l'affirment, mais n'en donnent pas la raison. Nous prétendons le contraire. En effet, il est plus facile d'exercer un contrôle suivi sur un établissement ne comprenant qu'une race que lorsqu'il y en a plusieurs. Prenons un exemple: réussit-on mieux en aviculture quand on s'occupe de dix races ou quand on n'en a qu'une ou deux ? Il est prouvé qu'un aviculteur qui exploite dix races de volailles à la fois perd de l'argent, tandis que celui qui n'en a qu'une, peut réaliser de bons bénéfices. Nous pouvons dire que c'est la même chose dans l'industrie du lapin.

3.—On objectera peut-être que le Géant des Flandres dégénère vite. Oui il y a dégénérescence, si on ne fait pas un choix judicieux des sujets reproducteurs, qui doivent toujours ressembler le plus possible au type Standard. On y arrive même vite par la sélection suivie et raisonnée. De plus et afin de maintenir les qualités essentielles: le poids, la conformation et la couleur, on doit éviter la consanguinité. Comme on tend à faire produire le plus de chair au lapin, on fera en sorte d'allier les plus beaux sujets, les mieux conformés afin d'avoir des produits n'ayant rien perdu de leur grosseur et partant de leur poids. Pourrait-on s'occuper de tous ces points si on a à exploiter plusieurs races ?

4.—On prétend aussi que les races à grand format sont peu rustiques. C'est bien pour cette raison que l'on ne doit pas élever le Géant des Flandres en garenne parce qu'il ne résistera pas aux rigueurs de notre climat froid et humide. Mais bien logé dans un clapier qui le préserve

contre le trop gros froid, il vit en très bonne condition et se développe très vite.

Il n'est pas aussi rustique que notre lapin canadien, c'est vrai, mais il l'est assez pour supporter, même aisément, le froid de nos hivers.

5ê—Mais, dira-t-on encore, toutes ces grandes races cunicoles ne sont pas fécondes ni prolifiques. Nous préférons le lapin Canadien. Pouvez-vous demander plus au lapin Canadien que six portées par an ? Non, certes, sinon vous verrez vos femelles complètement épuisées après une couple d'années de service. Même si vous voulez les conserver plus longtemps, vous serez obligés de diminuer le nombre de portées à quatre ou cinq au plus. Le lapin Canadien peut donner six à huit petits par portée, mais ne pourra pas les nourrir tous sans s'épuiser rapidement. On devra lui en enlever.

Le Géant des Flandres a perdu un peu de la fécondité de ses ancêtres il est vrai, mais peut donner, cela est constaté de tous, au moins quatre portées par an, même cinq sans trop s'épuiser. La femelle donne ordinairement naissance à six, huit, dix et même douze petits. Ce prétexte n'est donc pas une raison pour ne pas élever, et, j'oserais dire, exclusivement, le Géant des Flandres. Il a de plus cet avantage de produire beaucoup de chair.

Si on allie constamment des Géants des Flandres de même couleur, surtout les gris-acier et les gris lièvre, la couleur s'amointrit, pâlit perd son uniformité. Pour y remédier il est important de faire des croisements avec des sujets de couleurs différentes. Ainsi, on unira un Géant noir et un gris pâle pour obtenir un lapin gris foncé, ressemblant au gris-acier.

Donc, facilement, avec les conditions de milieu et de climat qui nous entourent, nous pouvons élever industriellement le Géant des Flandres.

Avant de terminer, il est un point qui peut rendre service à l'éleveur qui veut faire la sélection lorsque les petits n'ont qu'un jour. De quelle couleur seront-ils ? Si le petit est complètement noir, sans aucune trace de blanc, il sera noir. S'il est noir mais que le ventre est rose, il sera gris-acier et enfin s'il est noir, le ventre rose, mais qu'il y a des bandes blanches le long des flancs, le lapin sera gris pale ou couleur de lièvre. Si, toutefois, il y a lieu d'en éliminer quelques-uns, on peut facilement garder ceux dont la couleur plait d'avantage.

Puissent ces quelques notions faire connaître un peu plus le lapin que nous élevons et être de quelque utilité à ceux qui veulent entreprendre l'élevage du lapin.

ARTHUR LAMARRE, E.E.A.
Institut Agricole d'Oka.



Economie Rurale

LES HUMUS

Tous les bons praticiens savent par expérience le rôle que joue la matière organique dans la production et le développement des plantes cultivées.

On est convenu d'appeler humifères les sols chargés de matière organique en décomposition. Cette matière organique, dans les terres neuves, provient des débris de bois, de racines, de feuillages et de plantes diverses croissant à l'état sauvage et que le déboisement, les brûlés et le travail des saisons a pourris. Ces débris végétaux constituent la matière grasse des terres neuves.

Après quelques années de culture, d'autres éléments végétaux et animaux s'y ajoutent et le sol devient riche d'un humus parfois trop considérable. Les chaumes du grain, de la prairie et des plantes, sarclées qui laissent leurs tiges et une partie de leurs feuilles sous le guéret, accumulent également de la matière organique et forment un humus riche.

Et ces sols humifères seraient très favorables à la pousse de toutes les récoltes si l'absence d'éléments minéraux indispensables ou la présence d'éléments nuisibles ne venaient atténuer leurs propriétés productrices. C'est donc à dire que les humus sont souvent défectueux, par leur pauvreté en sels potassiques et calcaires, par leur acidité et leur surplus d'eau aussi bien que par le grand nombre de mauvaises herbes qui s'y développent.

Mais leur richesse foncière en fait des terres favorables à la culture générale et il en vaut toujours la peine de leur donner les correctifs qui en feraient d'excellentes terres.

En outre qu'elles contiennent de la matière azotée en abondance, et assez souvent de l'acide phosphorique en quantité suffisante, elles sont, de leur nature, bonnes retentives d'humidité, (puisqu'elles gardent toujours au minimum 41% de l'eau qui s'y trouve.)

Pour leur donner leur maximum de valeur, la première opération consiste à les assainir par de bons fossés bien faits et ensuite bien

entretenus. Et si le fossage ne suffit pas, le drainage souterrain fournira un assainissement parfait en faisant une répartition rationnelle de l'humidité requise et en enlevant le surplus d'eau.

Cet assainissement amoindrit l'acidité du sol et enlève aux herbes amères et sûres leur chance de vitalité et de reproduction. L'application d'une base calcaire achèvera de corriger les défauts de ces terres grasses. On appliquera de la chaux moulue, fraîchement éteinte, à raison de 900 à 1,200 livres à l'arpent.

On peut aussi faire des applications de phosphate Thomas, là où le sol humifère est pauvre en acide phosphorique et en chaux. Les scories phosphatées renferment de 14 à 20 % d'acide phosphorique et environ 40 à 44 % de chaux. Leur application peut s'élever jusqu'à dose de 1,000 livres à l'arpent.

Il ne faudrait pas se méprendre dans le cas des terres noires acides et attendre des superphosphates le même bon effet que des phosphates Thomas. Ceux-ci contiennent de la chaux et sont à réaction basique; ils neutralisent l'acidité du sol, tandis que les superphosphates sont à réaction acide.

L'épandage de la chaux ou des phosphates sur les terres noires, comme ailleurs, doit se faire à l'automne si on veut que les effets s'en fassent sentir sur la récolte qui suit. On les incorpore au sol arable par un ou deux coups de herse.

Il est important de remarquer que les terres riches en humus, terres noires et tourbeuses, sont très froides en hiver, car l'eau et la gelée les compénètrent, et, par contre, elles deviennent très chaudes en été surtout pendant les chaleurs. Aussi se soulèvent-elles aisément à la gelée. C'est pourquoi la répartition normale de leurs eaux sous-jacentes, par un bon drainage, devient la condition essentielle à leur amélioration foncière et la garantie la plus certaine de leur constante fertilité.

La Société Coopérative Agricole

de St-Bonaventure

Bilan pour 1918 — Résumé des opérations — Commentaires

Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1918, notre Coopérative agricole a fait un montant d'affaires se chiffrant à \$42,429.78 contre \$29,495.19, l'an dernier. Elle a vendu 19,112 douzaine d'œufs, 2040 livres de poulets; 2109 livres de veau; 1342 livres agneaux, bœuf, porc et laine; 2 chars de grain; 3 chars de patates; 3 chars de foin; 8 chars de farine et moulé; 7

cribles "clipper." Toutes dépenses payées, y compris dividende à 6%, les bénéfices nets ont été de \$635.03; lesquels bénéfices ajoutés à ceux des années précédentes forment le montant total de \$1366.33, comme fonds de réserve. Le capital souscrit étant de \$3150.00, c'est dire que chaque part de \$10.00 vaut réellement \$14.00.

ACTIF

Marchandises d'après inventaire.....	\$3,652.46	
1 Action au Comptoir de Montréal.....	10.00	
1 Action à Coopérative des fromagers.....	10.00	
Boîtes à œufs.....	50.00	
Casiers et étampes.....	40.00	
1 balance.....	15.00	
Total de l'actif.....		\$3,777.46

PASSIF

Emprunt.....	\$1,475.23	
Capital payé.....	765.00	
Dividende.....	45.90	
Total du passif.....		\$2,286.13
Excédent de l'actif, au 31 décembre 1918.....		\$1,491.33

RESUME DES OPERATIONS

Anné	Capital souscrit	Montant d'affaires	Bénéfices nets
1915	\$1,350.00	\$5,646.00	\$93.31
1916	1,590.00	9,729.02	206.26
1917	2,800.00	29,495.15	431.73
1918	3,150.00	42,429.78	635.03
Total.....		\$87,299.95	\$1,366.33

Résultat de la vente des œufs faite par la Coopérative, en 1918, pour le compte de certains sociétaires:

	Envois de	Douzaines	Prix total	Prix moyen
J. Sandy Bujold.....	Mai à Déc.	153	\$64.18	.41 94%
Jos. Tanguay.....	Mai à Oct.	43	18.02	.41 90%
J.-E. Matte.....	Fév. à Déc.	223	93.20	.41 60%
Jos. Quessy.....	Juin à Oct.	57	23.61	.41 42%
John Gallagher.....	Juin à Oct.	103	42.53	.41 29%
Paul Henry.....	Mars à Déc.	148	59.83	.40 42%
Mme Marc Poirier.....	Juin à Sept.	71	28.56	.40 22%
Hubert Quessy.....	Avril à Oct.	146	56.77	.38 88%
Wm. Arsenault.....	Mars à Nov.	103	39.06	.37 92%

Il convient de remarquer qu'il y a une différence moyenne de .04% par douzaine entre le ler et le 9e; ce qui équivaut à \$6.12 au bénéfice du premier.

D'où vient cette différence? Elle peut provenir de diverses causes. 1° de l'expédition régulière des œufs à l'état frais; 2° de la grosseur uniforme des œufs; 3° de la propreté des œufs; 4° de l'époque de l'expédition sur le marché. Cette dernière, c'est-à-dire l'époque de la vente est très probablement la principale cause de la différence, ci-haut mentionnée. Plus la quantité expédiée est considérable, lorsque les prix sont à la hausse, surtout en automne et en hiver, plus le prix moyen est élevé; par contre plus est

considérable la quantité expédiée dans la baisse surtout en mars, avril et mai, plus le prix moyen est faible.—Comme d'habitude, ceux qui ont vendu leurs œufs par l'entremise de la coopérative, pendant toute la saison de la ponte, ont retiré, à la fin de l'année, une moyenne de .02c, .03c et 0.3½c par douzaine, en plus du prix payé par le marché local. Donc, il y a encore intérêt à payer .01c par douzaine pour faire transporter ses œufs à la coopérative locale. Et comme notre coopérative a expédié près de 20,000 douzaines, en supposant un surplus moyen de .02c par douzaine (ce qui est plutôt faible)...cela équivaut, pour l'année, à une économie totale de \$400.00 pour les cultivateurs

PROPOS ET COMMENTAIRES



“ PATERNALISME ”

Les directeurs d'une petite association de cultivateurs, formée en vue d'exploiter une industrie agricole se réunissaient dernièrement dans la "salle du Conseil" à X.... dans le bas de Québec. Il nous était donné d'y assister, sur notre demande, et nous jugeons pas mauvais de faire part de certaines impressions à nos lecteurs.

Il faut apporter de la franchise à situer le décor et commencer par affirmer que l'entreprise fonctionne aussi mal que possible. Le gérant de cette exploitation, si d'aventure ces lignes bienveillantes lui tombent sous les yeux, ne peut nous en vouloir d'exposer un état de choses auquel il ne peut rien, ou à peu près mais qui est fertile en leçons pour les autres. Cet administrateur est chargé de faire prospérer l'œuvre avec le concours des associés et ce sont justement ces associés qui "clochent."

Ce nouyau d'énergie s'est développé il y a deux ans en vue de tirer parti d'une branche spéciale de la production agricole. La question était agitée il y a quelques cinq ans mais — on est de son pays — on en est pas venu à une décision avant 1917. On sollicita à cette époque l'appui des gouvernements pleinement engagés dans la politique de surproduction alimentaire. L'aide demandée fut accordée plus vite et plus efficacement qu'on à l'habitude de faire en pareils cas.

Le capital nécessaire à la construction et à la mise en œuvre une fois recueilli, on se mit à l'œuvre.

Que les intéressés nous permettent de noter qu'ils débutèrent par une grande maladresse. Cette maladresse semble être une spécialité de nos compatriotes. Autant ils ont de difficultés à mousser une entreprise, autant ils s'y jettent inconsidérément une fois décidés. Nous voulons dire que les cultivateurs de X construisirent leur entrepôt trois ou même quatre fois trop dispendieux, trop vaste. Un capital considérable fut immobilisé là et menacé d'y vouloir dormir son dernier sommeil emportant avec lui de légitimes regrets.

Pratiquement épuisée par la construction de ce monument, l'association eut juste les fonds nécessaires pour partir cahin-caha.

Nous ne pouvons pas retracer ici par le détail, encore que la chose pourrait être féconde en enseignements, l'odyssée des deux années d'opération, si l'on peut appliquer ce synonyme d'activité à une association qui n'en manifesta guère. Il est évident, par ailleurs que toute exploitation analogue a des débuts laborieux et les plus prospères ont connu des hauts et des bas. Mais, comme disent les gens de la-bas on finit par s'ennuyer de toujours déboursier sans profit et nous comprenons sans peine cet état d'âme. On ne peut évidemment rien contre mauvais coups du sort, aussi les intéressés

feraient-ils bien de ne pas oublier que toute action y est soumise. Mais là où ils font — et c'est ce qui nous amène à traiter le point principal de cet article — preuve d'une pusillanimité véritablement désastreuse c'est dans l'assurance qu'ils ont que le gouvernement doit les sortir du trou. Leur plus grande confiance dans l'administration de leurs affaires va au gouvernement.

C'est là une mentalité rétrograde qui est commune au peuple de notre province. On compte trop sur le gouvernement. On agit passivement, mollement. L'initiative est complètement étouffée si l'on ne sent pas le gouvernement aux écoutes ou à la besogne. (Nous parlons surtout des initiatives agricoles car une expérience précoce nous a appris que les initiatives commerciales ou industrielles, pour la plupart manifestent moins de confiance filiale, toutes heureuses qu'elles sont quand le gouvernement les laisse ou veut bien les laisser faire leurs petites affaires en paix). Cette confiance est paralysante tout à fait. Nos gens sont bien prêts à donner 25 sous pour que le gouvernement leur donne pour \$2.00 d'avantages ailleurs. Dans leurs associations, ils se figurent que c'est au gouvernement de tout solder, de tout financer. Ce n'est pas la défense des gouvernants que nous prenons en notant ces impressions. Il est sûr qu'ils ont le devoir très grand de susciter, stimuler et guider les efforts agricoles et c'est déjà beaucoup, mais il ne faut pas en attendre plus qu'ils n'en peuvent donner. Ceux qui étudient un tant soit peu l'économie agricole américaine en la comparant à la nôtre, ceux-là sont frappés du rôle que l'Etat s'assigne là-bas. Il ne fournit pas d'argent; il ne se porte pas garant ou caution des entreprises; il les suscite, les éclaire, les conseille et les laisse se tirer d'affaires — ce qu'elles sont forcées de faire. On procède tout différemment dans notre pays et le gouvernement qui veut exercer une action agricole est obligé de tenir compte de la mentalité déplorable des Canadiens-français sur ce point.

Un agronome, à l'assemblée de X... courtoisement mais fermement a exposé des vues analogues. Il a rappelé à ses agriculteurs trop confiants que le gouvernement avait fait une part suffisamment large.

L'entreprise peut fonctionner avec succès comme le cas se voit en plusieurs endroits. Il faut qu'elle soit conduite sur le pied d'une affaire privée, d'après les méthodes commerciales modernes, avec les risques et les chances ordinaires. Il faut y consacrer beaucoup de travail, beaucoup de probité, de la clairvoyance et du désintéressement. Et ne pas compter sur la paternité du gouvernement.... Les fils à papa, dit-on, ne réussissent guère.

ARMAND LETOURNEAU.



Un mot sur la dégénérescence des semences

Avez-vous lu la lettre suivante (de M. Joseph Ares, de St-Césaire) publiée dans le dernier numéro du "Journal d'Agriculture." ?

"Après expérience faite à St-Césaire, sur la terre de M. Edgar Arès, voici le résultat. Il y a quatre ans, M. Arès semait 22 minots d'avoine, dans 12 arpents de terre, rendement 400 minots, c'est-à-dire 33 1-3 minots à l'arpent.

"Il n'y a pas à dire, il avait semé de la bonne avoine. Cette année, c'est-à-dire quatre ans plus tard, il changea de semence et sur le même terrain sema le même nombre de minots. Il obtint 650 minots, c'est-à-dire 58 1-3 à l'arpent 25 minots de plus à l'arpent. Cela vaut la peine de changer de récolte."

Voilà qui prouve, n'est-ce pas ?

Les plantes se modifient sous l'influence du milieu; loin d'être condamnable la vieille coutume qui consiste à renouveler périodiquement les semences est le plus souvent très avantageuse.

De nombreux cultivateurs dans toute la province ont l'habitude de renouveler de temps à autre leurs semences. Tous les trois ou quatre ans, par exemple, ils se procurent, soit chez un marchand grainetier, soit sur les bonnes fermes des paroisses voisines quelques sacs des variétés de céréales ou de pommes de terre qu'ils cultivent habituellement. Souvent même ils font un simple échange avec des cultivateurs d'une autre localité.

Les plantes, d'après les vieux cultivateurs, dégénéraient au bout d'un certain temps de culture dans le même milieu. Plusieurs savent cela.

Il y a des agronomes qui rejettent cette opinion et condamnent la pratique qui en découle, alléguant que, lorsque les semences sont bien soignées, dans une bonne culture, elles ne dégèrent pas.

Lesquels ont raison, des agronomes ou des praticiens? Les deux, peut-être dans une certaine mesure. J'inclinerais pour les praticiens... et encore s'agit-il de bien s'entendre.

On nous a appris qu'une plante dégénère lorsqu'elle s'abâtardit, lorsque les qualités pour

lesquelles on la recherche vont s'affaiblissant

Voulez-vous des exemples? Un blé que l'on estimait pour sa précocité devient-il tardif, il y a lieu de croire qu'il dégénère. Un autre apprécié par ce qu'il résiste d'habitude à la verse devient-il moins solide, celui-là également dégénérerait.

Ces faits nous paraissent encore plus marqués sur les patates... pardon, M. Lavoie, sur les pommes de terre que sur les blés. Plusieurs variétés, en vogue autrefois dans certaines régions parce que très bonnes à tous les points de vue sont aujourd'hui tenues par les cultivateurs (qui sont de sagaces observateurs, je vous prie de le croire) pour dégénérées.

Les agronomes n'ont pas tort tout à fait.

Il est bien certain que, souvent, la dégénérescence est la conséquence du manque de soins à l'égard des semences. On trouve encore en l'an de grâce 1919 des cultivateurs qui ne trient (Arillent) pas les grains de semences. Ils sèment tout: gros grains, petits grains, grain cassé, graines adventices. On se préoccupe rarement de choisir la meilleure semence dans le meilleur champ et de la laisser arriver à parfaite maturité; on la prend sur le tas, c'est plus expéditif. La mauvaise culture, enfin, dans les champs enherbés et ne recevant pas les engrais nécessaires fait le reste.

On le voit, il y a des pro et des anti.

L'allégation des agronomes ne manque pas de justesse loin de là. Cultivez rationnellement, disent-ils, et les semences ne dégèreront pas. Sélectionnez, criblez, donnez les soins de culture requis, engraissez judicieusement (ne pas oublier ici la loi du minimum, loi fondamentale en agriculture) et vous ne compterez plus avec la dégénérescence des semences.

Voilà où en est la question. Et c'est une question intéressante, pas vrai?

Nous concluons dans une prochaine chronique. Entre temps nous invitons les lecteurs renvoyés par leur pratique sur ce point à nous faire connaître leur opinion. Adressez au "Journal d'Agriculture," Québec.

ARMAND LETOURNEAU.



NOTES



AU SUJET DE L'ABONNEMENT

Des comptes que nous avons envoyés pour abonnement, un certain nombre ont été adressés par erreur. Certains abonnés en ont déduit que le prix de l'abonnement avait été porté à \$1.00. Qu'on se rassure à ce sujet. L'abonnement reste à cinquante sous par an pour les membres de la Coopérative des Fromagers et des coopératives locales.

D'autres ont profité de la circonstance pour prétendre que le service du Bulletin leur avait été promis gratis. Nous tenons de nouveau à déclarer que jamais personne n'a été autorisé à faire semblable promesse de notre part. Peut-être se base-t-on, pour avancer pareille prétention sur le fait que durant 3 ou quatre années, des listes de prix et des circulaires ont été envoyées gratuitement aux membres de la Coopérative des Fromagers? Nous ne voyons que cela justifie une pareille conclusion, surtout si l'on considère les frais considérables que nous avons fait pour augmenter chaque année notre journal et l'améliorer sous tous rapports. D'ailleurs le prix de cet abonnement est si bas que personne ne devrait avoir la moindre objection à le payer: cinquante sous par année, moins d'un sou par semaine! Quel est le cultivateur à qui le Bulletin des Agriculteurs ne rend pas pour un sou par semaine de service?

Les membres de la Coopérative des Fromagers ont par ailleurs assez d'autres avantages, à part des dividendes au taux de 8% qu'on leur a servis depuis deux ans, qu'ils ne devraient pas prétendre avoir droit en outre au service gratuit du Bulletin.

LES VEAUX MAIGRES

Le commerce des veaux débute de façon fort active à la Coopérative des Fromagers. Selon toutes probabilités ils augmentera encore durant les quelques semaines qui vont suivre.

Nous en profitons pour rappeler aux gérants de coopératives locales et aussi bien à tous les cultivateurs qu'il est absolument inutile d'expédier des veaux trop jeunes, maigres ou mal préparés, avec l'espoir d'en retirer un profit. Ceux qui ne sont pas propres à la consommation seront confisqués sans pitié par les inspecteurs des aliments et la Coopérative des Fromagers ne veut en aucune façon être tenue responsable des conséquences. Mais ceux-là même qui subiront avec succès l'inspection officielle, tout en étant mal préparés ou maigres, ne seront vendus qu'à sacrifice.

Certains commerçants entre autres veulent profiter de leur titre de membres de la Société pour lui expédier des veaux de toutes qualités qu'ils ont achetés des cultivateurs. C'est particulièrement lorsque le marché est défavorable, qu'ils tentent ce moyen de se débarrasser d'une marchandise encombrante. Nous les

avertissons une fois pour toutes qu'ils en seront pour leurs frais, lorsque les veaux expédiés ne seront pas de la qualité requise et ils doivent se rappeler que la classification à la Coopérative des Fromagers, en ce qui concerne les veaux, est particulièrement sévère.

LE PRIX DU BEURRE

Il a considérablement monté en ces dernières semaines; il a même atteint 60 centins la livre chez les détaillants. Comme la saison de fabrication n'est pas encore commencée, il pourrait bien augmenter encore et atteindre même un niveau inconnu jusqu'ici, pour baisser évidemment quand viendra l'abondance de la production.

La Coopérative des Fromagers invite donc tous ses fabricants de beurre à hâter la fabrication et à lui expédier même le beurre fabriqué chaque jour. Ce sera un moyen de profiter des hauts prix actuels.

A VENDRE

Bétail Arshyre : deux tauraux de douze mois; une vache avec son veau; quelques veaux de l'année. Un agneau Leicester de dix mois.

J. S. CARON,

(2 f.) L'Islet, Cté de l'Islet.

Quatre boeufs et une taure de treize mois, Arshyre, en très bon état.

HECTOR MARSOLAIS,

St-Jacques,
Cté Montcalm.

2 tauraux canadiens enregistrés, l'un d'un an à l'été et l'autre d'un an révolu.

S'adresser à

M. EMILE BELZILE,

St-Fabien,

Co. Rimouski, Qué.

ANNONCE

Nous désirons acheter un porcelet "Chester" blanc enregistré, né en février ou au commencement de mars.

A vendre: porcelets "Chester" blancs enregistrés, nés le 2 mars et quelques autres qui naîtront vers le 15 mars. Prix spécial pour cerce agricole.

J. ED. BOURBONNAIS,

R. R. No 1 St-Clet,

(2 f.) Cté Soulanges.

15

Le beurre de petit lait réduit le coût de la fabrication du fromage

Picton, Ontario, le 2 janvier 1918.

THE DE LAVAL COMPANY, LTD.,
Peterboro, Ont.

Messieurs :

Il y a cinq ans, nous installions, dans la fromagerie de "Cherry Valley" deux séparateurs à petit lait De Laval, à turbines. Ces séparateurs nous ont clairement démontré qu'ils étaient la plus précieuse acquisition de tout l'établissement. Nous avons toujours cru que la fabrication du beurre de petit lait était une affaire fort rémunérative. Si nous ne faisons pas de beurre de petit lait, nous ne pourrions certainement pas fabriquer du fromage pour nos patrons à des prix aussi bas que ceux que nous leur avons chargés.

Il m'a toujours semblé ridicule, pour le moins, de nourrir le bétail au gras de beurre, alors que tout autre variété de nourriture coûte infiniment moins. Il y a trop peu de patrons qui paraissent se rendre compte du fait que c'est le sucre qu'il contient et non la faible proportion de gras de beurre qu'il renferme, qui donne au petit lait sa valeur nutritive.

Bien à vous,

C. A. PUBLOW.

Ajoutez \$1500.00 ou plus aux revenus de votre
fromagerie en y installant un séparateur à
petit lait De Laval

THE DE LAVAL COMPANY, LIMITED

Les plus grands manufacturiers d'appareils de laiteries en Canada.

Seuls manufacturiers au Canada des célèbres séparateurs à crème DE LAVAL, et des Silos à fourrages IDEAL. Engins à gasoline, barattes et malaxeurs Alpha.

MONTREAL - PETERBORO - WINNIPEG - VANCOUVER

50,000 succursales et agences locales par tout l'univers.

A VENDRE

Nous offrons aux Sociétés Coopératives locales, aux cercles ou coopératives de consommateurs, aux marchands détaillants et même aux particuliers, les produits suivant aux prix indiqués:

BEURRE

Pasteurisé: en pains d'une livre, boîtes de 50 livres, 60½ cts.

Pasteurisé solide; Boîtes de 56 lbs. 60 cts.

No 1 (Choix): en pains d'une livre, boîtes de 50 livres, 60 cts.

No (choix) Solide: Boîtes de 56 lbs. 59½ cts.

PETITS FROMAGES BLANCS

Dans des boîtes spéciales contenant deux fromages, de 20 à 25 livres chacun.

Fromage doux: 29 cents la livre.

Fromage fort: 31 cents la livre.

Pour un seul fromage, ½ cent la livre de plus que le prix indiqué, soit:

Fromage doux: 29½ cent la livre.

Fromage fort: 31½ cent la livre.

FEVES

(Par poches de 120 livres)

Blanches — No 1..... 7c

“ No 2 (belle qualité)..... 6c

“ No 3..... 5c

Jaunes — No 1..... 6c

Soufres — No 1..... 6c

Fèves spéciales à semence —

25 livres et plus..... 9c

(Plus le coût de la poche)..... 20c

Par poches de 120 livres..... 8c

(Le coût de la poche n'est pas chargé.)

POIS A SOUPE

Cuisant bien.

Par poche de 120 lbs..... 5c la livre

Des échantillons pour l'une ou l'autre de ces variétés sont fournis sur demande.

MIEL

Blanc—

En chaudières de 30 lbs..... 22c la livre

Brun—

En chaudières de 30 lbs..... 19c la livre

Saindoux pur.

Chaudière de 3 livres..... 30c

Chaudières de 5 livres..... 30c

Chaudières de 10 livres..... 30c

Chaudières de 20 livres..... 29c

En pains d'une livre..... 30½c

Boîte de 56 livres..... 28½c

JAMBONS

Jambons, 8 à 14 livres..... 36c

Jambons, 14 à 20 livres..... 35c

Jambons, 20 livres et plus..... 32c

Jambons désossés et fumés, 3 cents de plus par livre.

PORCS

Porcs gelés: 150 lbs. à 250 lbs..... 20c

“ “ plus de 250 lbs..... 19½c

Pattes longues..... 12c la lb.

Pattes courtes..... 5c “

Flancs salés..... 26c “

Lar entrelardé en baril de 250 lbs: 28c “

Fesses gelées (préparées) 20 à 30 lbs. 27c “

VEAUX GRAS

Prix fournis sur demande.

NOTE

Les prix ci-dessus donnés sont sujets à changement sans avis, et toute commande pour l'un ou l'autre des produits ci-dessus énumérés est toujours sujette à acceptation à Montréal.

CONDITIONS

Strictement comptant. Le montant d'argent nécessaire doit toujours accompagner la commande.

Frais de livraison et de transport au compte de l'acheteur.

S'adresser à:

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec,

63, rue William, Montréal. Tél. Main 6857.

Commission des Vivres du Canada. Licence No 9—10920

Harnais Garantis



Demandez toujours la Marque ALLIGATOR, pour vos harnais ou parties de harnais.

C'EST VOTRE GARANTIE

LAMONTAGNE LIMITÉE

338 Notre-Dame Ouest

BLOC
BALMORAL

MONTREAL

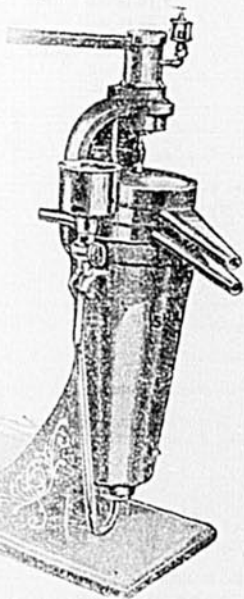
17

Les bénéfices que vous retirez de l'écémage du petit lait, au moyen d'un Séparateur "SHARPLES," vous permettront non seulement de couvrir les frais encourus par l'achat de ce célèbre appareil mais vous laisseront, en sus, un surplus considérable.

Voici succinctement les faits: Chaque 4,000 livres de petit lait que vous produisez chaque jour contient plus de 15 livres de gras de beurre, lequel vaut, au bas mot, \$6.00. Dans ces conditions, si vous n'écémiez pas ce petit lait, vous vous trouvez à envoyer ce gras de beurre à une beurrerie, ce qui signifie pour vous, une perte d'au moins \$180.00 par mois. Si vous aviez un "Sharples", non seulement vous éviteriez cette perte mais il vous resterait, en outre, à la fin de chaque saison, un surplus additionnel appréciable.

Dans l'Etat du Wisconsin (Etats-Unis), où se fabrique 50% du fromage produit dans tout le pays, la très grande majorité des fromagers se servent du séparateur à petit lait "Sharples." Cela tient, tout simplement à ce qu'ils le trouvent très économique et, conséquemment, très profitable. Ecrivez-nous et nous vous dirons pourquoi le séparateur SHARPLES est si avantageux, à tous les points de vue.

Nous pouvons vous démontrer qu'un très grand nombre d'individus "font de l'argent" par l'usage du séparateur à petit lait "SHARPLES." Nous sommes en mesure de vous prouver, par des faits, comment il est possible, dans l'espace de quelques minutes, de réaliser un bénéfice de plusieurs dollars au moyen de cet ingénieux appareil. Et quand nous disons bénéfice, nous entendons un bénéfice net! Détail important, l'entretien d'un "Sharples" n'exige, par année, qu'une somme négligeable. Cela est dû au fait que ce séparateur est de construction simple; est formé de quelques morceaux seulement et n'est pas muni de ces disques encombrants.



Il est GARANTI ne pas coûter plus que \$2.00 par année d'entretien.

Nous garantissons que pendant six années consécutives, le huilage et les réparations du "Sharples" ne vous coûteront pas plus de \$2.00 par année. Comparez avec les autres appareils de ce genre, dont l'entretien revient de \$30.00 à \$60.00 par année.

"Sharples" ce mot indique non seulement le séparateur qui donne les meilleurs résultats, mais encore la plus grande et la plus ancienne manufacture de séparateurs du pays. Plus d'un million de ces séparateurs sont en usage, ce qui est déjà, une recommandation suffisante. Vous bénéficiez, en outre, de notre service de renseignements, service d'experts justement réputé. Vous saurez, par ce service, non seulement comment utiliser le "Sharples," mais encore comment en bénéficier dans la plus large mesure. Ces renseignements, il vous les faut absolument. Sollicitez-les et ils vous seront fournis. Catalogues et renseignements supplémentaires sont promptement envoyés sur demande.

Il y a 4 dimensions de séparateurs à petit lait "Sharples":

No 50, capacité	5,000 livres à l'heure.
No 40, "	4,000 " "
No 32, "	3,200 " "
No 20, "	2,000 " "

THE SHARPLES SEPARATOR CO.

TORONTO, Ontario.

GRAINS DE SEMENCE

Tous les grains de semence que nous offrons plus bas ont été préparés à l'entrepôt même de la Société, par des cribles et trieurs alvéoles les plus perfectionnés. Le trieur alvéole enlève ordinairement, dans du grain qui a déjà subi un bon criblage, de 15 à 20% de petit grain qui n'est pas recommandable pour la semence, ce qui nous oblige de vendre le grain un peu plus cher que le marché régulier, mais par la qualité que vous avez, il est encore le meilleur marché. N'oubliez pas que c'est la seule installation de ce genre dans la province de Québec.

	(10 à 1000 lbs.)	(1000 lbs et plus)
	\$17.75 le cent lbs.	\$17.50 le cent lbs.
Mil No. 1 en loi.....	55.00	54.75
Trèfle "Mammoth" No. 1 en loi.....	54.00	53.75
Trèfle Rouge "Moyen" No. 1 en loi.....	37.25	37.00
Trèfle "Alsike" No. 1 en loi.....	60.00	59.75
Trèfle "Blanc" No. 1 en loi.....	28.00	27.75
Luzerne No. 1.....	9.00	8.75
(Millet (pour pâturage).....	39.00	38.75
Dactilo (Orchard Grass).....		1.10 la lb.
Choux de Siam "Jumbo".....		0.85
Betteraves fourragères.....		

Nous nous chargeons de payer les frais de transport sur les mils et trèfles pourvu que la commande ne soit pas moindre de 300 livres. Les poches seront chargées au prix courant.

GRAINS DE SEMENCE No 1 de Choix

Avoine Bannière enregistrée.....	\$1.60 le mt. (34 lbs.)
Avoine Bannière.....	1.35 le mt. "
Avoine Victory.....	1.35 le mt. "
Avoine Sensation.....	1.35 le mt. "
Avoine Ligowo.....	1.35 le mt. "
Avoine Vingtième Siècle.....	1.35 le mt. "
Avoine Abondance.....	1.35 le mt. "

Nous ne vendons pas moins d'une poche d'avoine Bannière enregistrée à la fois, vu que les poches sont scellées par trois minots.

Blé "Marquis".....	\$3.00 le mt. (60 lbs.)
Blé "Fife Rouge".....	3.00 le mt. "
Blé "Huron" à barbe.....	3.10 le mt. "
Orge de semence.....	1.60 le mt. (48 lbs.)
Sarrasin Argenté.....	1.85 le mt. "
Lentille mélangée.....	2.00 le mt. (60 lbs.)
Pois de semence.....	3.00 le mt. "
Pois Vigne Doré.....	3.10 le mt. "
Pois Beauté du Canada.....	3.25 le mt. "
Pois Arthur.....	3.25 le mt. "
Blé d'Inde de semence "Red Cob".....	3.00 le mt. (56 lbs.)
Blé d'Inde de semence "Leaming".....	3.15 le mt. "
Blé d'Inde de semence "Longfellow".....	4.25 le mt. "
Orge à 6 rangs.....	1.75 le mt. "
Avoine de semence.....	1.20 le mt. "

Si vous désirez avoir d'autres variétés de grains qui ne sont pas mentionnées sur cette liste, veuillez nous en faire la demande quand même.

Sur tous les grains et graines de semence les poches seront chargées au prix courant, et retournables en bon état pas plus tard que deux mois après la réception de la marchandise, les frais de transport étant à la charge de l'expéditeur.

NOUS NE PAYONS PAS LES FRAIS DE TRANSPORT SUR LES CEREALES

Sur tous les prix de cette liste les MEMBRES REGULIERS ou SPECIAUX de la SOCIETE ont droit à un escompte de 3% ce qui fait une réduction considérable sur les prix mentionnés, principalement sur le trèfle. Nous croyons par conséquent qu'il est de votre intérêt de devenir MEMBRE si vous ne l'êtes pas déjà. Demandez nos conditions.

Il sera aussi accordé un escompte de 1% à ceux qui paieront la marchandise le ou avant le 1er avril 1919, laquelle nous expédierons sur réception de la demande.

Sur garantie, nous accorderons jusqu'au premier du mois de juin 1919 pour le paiement de cette marchandise. Après cette date nous chargeons 7% d'intérêt.

Conditions de paiement régulières: 30 jours de la date d'expédition. Après échéance 7% d'intérêt. Sur demande nous fournirons des prix pour moutures de grain, grains d'alimentation de toutes sortes au char complet ou petite quantité.

Nous offrons aussi des tarares de la marque "CLIPPER."

"Clipper" No. 1-B avec 15 passes.....	45.00 f.o.b. Ste-Rosalie Jct.
"Clipper" Idéal avec 15 passes.....	45.00 " " "
"Clipper" No. 2-B avec 15 passes.....	50.00 " " "

Ces prix sont sujets aux variations du marché. Cette liste annule la liste No 12a.

La Société Coopérative Agricole des Producteurs de Semences de Québec

STE-ROSALIE JCT., Co. BAGOT, Que.

Achetez des graines pour notre climat

Les graines de choix Déry

sont cultivées pour notre climat et absolument garanties en loi par l'analyse du gouvernement.

Transport payé sur commande de \$25.00 ou plus à la fois, si l'argent accompagne la commande et le coût des poches, (poches de jute 25c chacune, de coton blanc 65c.)

Mil No 1 Canadien.....	\$16.50	les 100 lbs.
Mil No 2 — No 1 comme pureté.....	15.50	" "
Mil No 2.....	14.50	" "
Trèfle rouge No 1.....	54.50	" "
" " No 2.....	52.00	" "
Trèfle Alsike No 1.....	34.50	" "
" " No 2.....	33.00	" "
Luzeine ou alfalfa.....	27.00	" "
Avoine Banner.....	1.30	le minot.
" Abondance.....	1.30	" "
" Ligowo.....	1.30	" "
Orge à six rangs.....	1.35	" "
Blé, toutes sortes.....	3.00	" "
Sarrasin.....	1.90	" "
Blé d'Inde Longfellow.....	4.35	" "
" " à dent, toutes sortes.....	3.00	" "
Lentille noire pure.....	2.35	" "
Fèves blanches triées à la main.....	5.00	" "
Fèves jaunes souffre.....	5.50	" "
Pois vigne Dorée.....	3.25	" "
Betteraves fourragères.....	.75	la livre.
Carottes.....	1.10	" "
Chou de Siam "Jumbo".....	.95	" "

Si vous n'avez pas reçu notre catalogue, demandez-le, il est gratis.

Nous vendons toutes les graines de semence, de légumes, de fleurs, incubateurs, etc., etc.

Conditions de vente: net comptant.

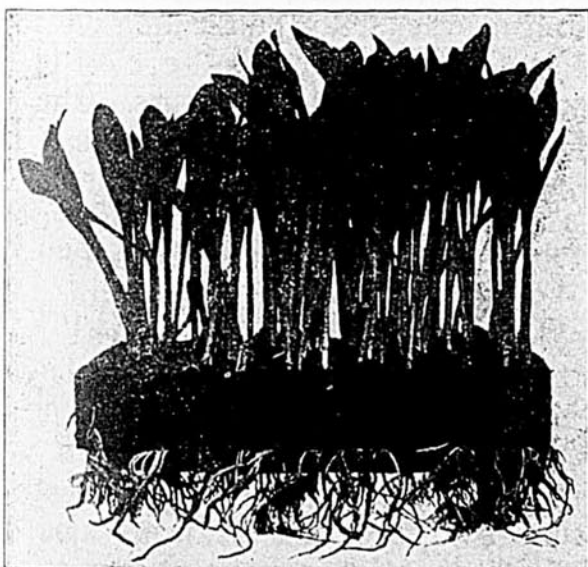
ADRESSEZ

Hector L. Déry

21 NOTRE-DAME EST

MONTREAL

Remarquez que le transport est payé sur commande de \$25.00 ou plus.



Résultat d'un tout récent essai de graine de Blé d'Inde fait en notre fécondateur. Cet essai a démontré non seulement 98% de fécondité, mais une précocité jointe à une vigueur extraordinaire.

Navets de Suède "Lord Derby," "Jumbo," "New Century," "Scottish Champion"; Prix: \$1.00 la livre; poste payée: \$1.10.

Notre catalogue illustré pour 1919 vous sera adressé sur demande. Conditions: comptant ou par traite à vue annexée au connaissance.

GEO. KEITH & SONS, 124 King St. E., Toronto.

Donnez votre commande au plus tôt

Pour toute commande de \$25.00 ou plus, nous payons le transport jusqu'à Québec. Etalon gouvernemental

Trèfle " géant " No 1.....	\$53.33	les 100 lbs.
" " rouge " ".....	50.00	" "
" " alsyke " ".....	35.00	" "
Mil No 1.....	16.00	" "
" No 2 (No 1 comme pureté).....	\$14.00	" "

Blé d'Inde	Pour 70 lbs.
" Longfellow," sur épi.....	\$4.25
" Hâtif de Compton," sur épi.....	4.25
" Cap Blanc," sur épi.....	3.00
" Wisconsin No 7," sur épi.....	3.50
" Leaming," sur épi.....	3.50

Si vous désirez pour votre potager des graines de semence d'une valeur éprouvée, consultez notre catalogue.

Des graines d'une vitalité extraordinaire (épreuve dans notre fécondateur) au meilleur marché possible, dans des paquets généreusement remplis: voilà ce que nous donnons à nos clients. Nous vendons directement: pas de profits pour aucun intermédiaire.

Graines de betteraves
 " Prizetaker," " Géant " demi-sucré,
 " Jaune " intermédiaire, jaune " Léviathan "
 " Mammoth " long rouge. Toutes ces
 ces graines sont de qualité supérieure et
 ont un fécondité de 112 à 160%.

Prix: \$0.60 la livre; poste payée: \$0.65.
 " Scottish Champion "; Prix: \$1.00 la livre;

TRAPPEURS

Gratis

Veuillez m'envoyer, sans engagement de ma part, votre bulletin

"The Shubert Shipper"

(contenant les renseignements les plus exacts et les prix courants pour toutes les sortes de fourrures, et publié de nouveau avec chaque changement du marché) et veuillez aussi me tenir au courant du marché de fourrures brutes pendant la saison 1918 - 1919.

Nom. _____ Comté _____ R.F.D. No _____

Province ou État _____ Box No _____
Boîte _____

© 1918 A.B.S. INC. A-4

Bureau de poste _____

Remplir ce coupon et le mettre à la poste aujourd'hui



"The Shubert Shipper," est un bulletin précieux, rempli de renseignements et republié chaque fois quand il y a des changements dans le marché. Cette publication n'est pas seulement "quelque chose à lire"; c'est le meilleur ami et conseiller des trappeurs. "The Shubert Shipper," est reçu par centaines de mille personnes dans toute l'Amérique du Nord, qui s'occupent de fourrures. Jamais cet excellent bulletin n'a contenu d'exposés

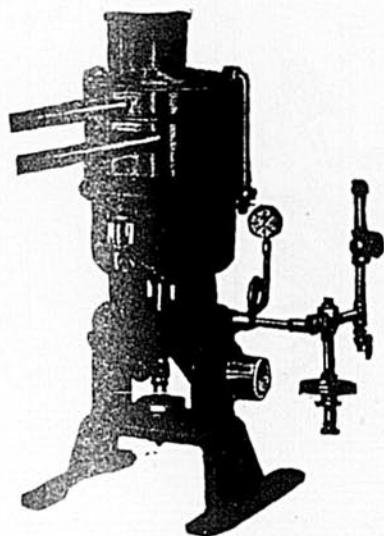
sérieusement inexacts ou faux. Cette authenticité, cette abondance de faits clairs et irrécusables l'ont fait indispensable pour un immense nombre de trappeurs et de commerçants, parmi ceux qui ont été le plus couronnés de succès dans leurs affaires.

Lisez ce bulletin si détaillé, qui est rédigé avec tant de soin et de connaissances en cette matière! Nous ajouterons votre nom à notre list d'adresses gratis, et sans engagement de votre part; il ne faut que remplir le coupon ci-dessus IMMEDIATEMENT et nous l'envoyer AUJOURD'HUI.

A.B. SHUBERT, INC.
LA PLUS GRANDE MAISON DU MONDE S'OCCUPANT EXCLUSIVEMENT DE
FOURRURES BRUTES D'AMÉRIQUE
25-27 W. AUSTIN AVE. - CHICAGO, E.U.d'A.

A Nos Amis,

MM. les Cultivateurs, les Propriétaires de
Beurreries et de Fromageries, les Forgerons,
les Propriétaires de Moulin à Scie.



Nous rappelons que nous
avons toujours en magasin un
assortiment complet de four-
nitures et de machineries pour
beurreries et fromageries. Ces
fournitures et ces machineries
sont, il va sans dire, de tout
premier choix. Nous pouvons
en outre les vendre à des
prix et conditions qui défient
toute concurrence.

Nous avons de plus dernièrement ajouté à notre commerce une ligne
nouvelle comprenant les peintures préparées et non préparées, les vernis,
shellacs, pour tous usages à l'intérieur et à l'extérieur des bâtisses, pour remise
à neuf des voitures de promenade et instruments aratoires, les huiles lubri-
fiantes pour instruments aratoires, engins à gazoline, moulins à scie, etc. etc.

Toute demande de renseignements est l'objet de nos meilleurs soins.

B. TRUDEL & CIE, 38 Place Youville, Montreal

MAIN 5570
WESTMOUNT 4120

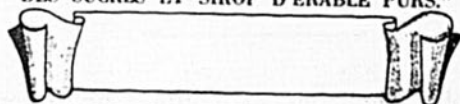
Boîte de poste 484

**“Du producteur au consommateur
par la coopération.”**

SIROP D'ERABLE PUR



Le Sirop dans ce bûche a été fait par un membre de
**"L'ASSOCIATION CO-OPERATIVE AGRICOLE
DES SUCRES ET SIROP D'ERABLE PURS."**



Cultivateurs, expédiez-nous les primeurs de la saison. Nous en disposerons à des prix très avantageux pour vous.

Nous avons déjà, en effet, des commandes de notre nombreuse clientèle, tant de Montréal que du dehors.

Grâce à leur garantie de pureté et de qualité, les produits que nous vendons sont très recherchés et ils obtiennent toujours les plus hauts prix du marché.

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec

57-59-61-63, RUE WILLIAM

MONTREAL